

Paris, 3 février 2026

La filière cosmétique mobilisée auprès des pouvoirs publics pour renforcer sa compétitivité

Dans un contexte géopolitique et économique troublé, marqué par une intensification des tensions commerciales internationales et une concurrence accrue, la filière cosmétique française, fortement exportatrice, fait face à des pressions multiples, diverses et croissantes. C'est dans ce cadre que s'est tenue à Bercy la sixième réunion du Comité de filière cosmétique, sous la présidence de Sébastien Martin, ministre de l'Industrie.

Organisée par le pôle de compétitivité COSMETIC VALLEY et la Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA), cette rencontre a rassemblé une trentaine de dirigeants représentatifs de l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière (ingrédients, production, emballage, marques...), couvrant toutes les entreprises du secteur des PME aux grands groupes.

Un secteur stratégique pour l'économie française

Ce Comité de filière a confirmé le rôle stratégique que joue l'industrie cosmétique pour l'économie française. Avec près de 300 000 emplois directs et indirects, elle constitue un des piliers industriels majeurs de la France, contribuant à la souveraineté productive, à l'investissement dans les territoires et au rayonnement international du savoir-faire de notre pays.

De fait, malgré un environnement international défavorable, l'industrie cosmétique demeure un atout essentiel pour notre balance commerciale. En 2024, elle a dégagé un excédent commercial de 17 milliards d'euros. Si ses exportations sont aujourd'hui fortement affectées par la hausse des droits de douane américains - induisant une perte estimée à environ 500 millions d'euros sur le marché US en 2025 -, la filière n'en continue pas moins d'innover, d'investir et de créer des emplois qualifiés sur l'ensemble du territoire.

Pour Sébastien Martin, ministre de l'Industrie : « *Malgré les défis auxquels l'industrie cosmétique fait face, les entreprises ont continué à innover, investir et à créer des emplois dans nos territoires tout en conservant une trajectoire environnementale ambitieuse. Cette filière exportatrice est en première ligne, dans un marché mondial sous pression. Je suis résolu à accompagner ce secteur d'excellence qui fait rayonner le savoir-faire français dans le monde, avec comme priorités : la cohérence et la prévisibilité de notre cadre réglementaire, la protection de la compétitivité et la lutte contre les pratiques abusives.* »

Des défis économiques, commerciaux et réglementaires structurants

Au cours de la discussion, les représentants de la filière ont fait part au ministre de l'industrie des préoccupations que suscitaient des perspectives économiques devenues incertaines en raison de l'exacerbation des tensions commerciales internationales générées, notamment, par la hausse brutale des droits de douane américains et le renforcement de la concurrence internationale, singulièrement celle de la Corée.

Dans ce cadre, la diversification des marchés d'exportation de la cosmétique est un objectif essentiel. La signature de l'accord commercial avec l'Inde, incluant une baisse annoncée des droits de douane, constitue à cet égard une évolution positive. La profession a également appelé à un renforcement du partenariat public-privé à l'export afin de préserver le leadership mondial de la filière. La mise en place d'un comité de filière spécifiquement dédié à l'export permettra d'en définir les contours. A la faveur

de sa création, de nouveaux modèles de *soft power* et d'accompagnement des PME à l'international, dont la filière serait le pilote, pourraient voir le jour.

Les marques cosmétiques étant en outre fragilisées par le développement de la contrefaçon en ligne (commande sur les plateformes Internet, paiement dématérialisé acheminement par colis) et, de manière encore plus dissimulée, par le phénomène des « dupes » qui inondent le marché européen via des acteurs souvent établis dans des pays tiers.

Sur le plan européen, l'inflation normative constitue, évidemment, un frein croissant à la compétitivité et à l'innovation. De ce point de vue, le projet Omnibus VI, actuellement en discussion à Bruxelles, prévoit des évolutions très attendues par la filière. Il s'inscrit dans une approche pragmatique et concrète de simplifications susceptibles de permettre un gain de compétitivité estimé à près de 2 milliards d'euros pour l'industrie cosmétique française.

À l'inverse, certains textes européens font peser, sans fondement, des risques majeurs sur les entreprises françaises, en particulier la directive sur les eaux urbaines résiduaires, dont le coût pour les industries cosmétique et pharmaceutique, étonnamment seules visées, est évalué entre 513 et 633 millions d'euros par an, soit un niveau quatre à cinq fois supérieur aux estimations initiales de la Commission européenne.

Le nouveau règlement sur les emballages (PPWR) suscite également de fortes inquiétudes. La perspective d'une standardisation excessive des formats pourrait nuire à la liberté créative, à la valeur des marques et à la compétitivité, notamment des PME. De même, les normes européennes de recyclabilité à venir apparaissent particulièrement contraignantes pour les emballages complexes de la cosmétique, en particulier dans le maquillage, exposant selon une enquête sectorielle 92 % des entreprises à des problèmes de conformité.

C'est pourquoi la filière a sollicité l'appui du ministre afin que, dans la continuité du dialogue stratégique engagé avec le commissaire européen Stéphane Séjourné lors du salon Cosmetic360 en octobre dernier, l'industrie cosmétique soit reconnue comme le quinzième écosystème industriel stratégique européen.

Au niveau national, le médiateur des entreprises a présenté son travail en vue de renforcer le dialogue dans « l'amont industriel » (sous-traitants, moulistes et producteurs d'emballages) au cœur d'une chaîne de valeur territorialisée, composée à 85 % de PME et d'ETI, aujourd'hui confrontées à une concurrence internationale massive.

Dans ce contexte, la filière appelle à un soutien plus visible et à une protection renforcée de la part des décideurs français et européens.

« Le secteur cosmétique est à l'initiative de propositions clés en matière de simplification et de compétitivité, visant en particulier une adaptation du règlement cosmétique européen et une contribution proportionnée à la dépollution des eaux urbaines. Les échanges au Comité de filière ont permis de partager les avancées de l'industrie et ses besoins pour soutenir une croissance durable de l'industrie cosmétique française, afin de rester leader mondial. », a souligné Emmanuel Guichard, Délégué général de la FEBEA.

Des avancées concrètes et des engagements durables

Les discussions ont également permis de valoriser les nombreuses avancées collectives de la filière en matière d'innovation environnementale, de qualité et de sécurité de la production « *Made in France* », mettant en lumière le travail engagé sur les pratiques industrielles, le dialogue renforcé et constructif

avec la DGCCRF, une compréhension mutuelle améliorée des enjeux et l'application des Bonnes Pratiques de Fabrication dans l'ensemble du secteur.

Pour répondre à un contexte économique plus exigeant, les entreprises cosmétiques réaffirment leur volonté de leadership en matière de cosmétique durable, notamment à travers des initiatives structurantes pour la gestion de l'eau (Water4Cosmetics), de préservation de la biodiversité, de structuration de filières responsables et d'accompagnement des PME. La structuration de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, avec le lancement de l'interprofession Plantes Actives, vise précisément à valoriser les ingrédients naturels, les savoir-faire agricoles et l'ancrage territorial de la cosmétique française.

Plus largement, la filière s'inscrit dans une trajectoire de transformation visant à assurer sa régénération dans un monde en mutation, en combinant investissement dans la recherche et l'innovation, modernisation de l'outil industriel, anticipation des besoins en compétences et développement de solutions durables pour l'emploi.

Parmi ces investissements structurants, la Maison de la Cosmétique, fruit d'un partenariat public-privé mobilisant plus de 25 millions d'euros, ouvrira ses portes à Chartres en 2028. Portée par COSMETIC VALLEY en lien avec les pouvoirs publics, elle ambitionne de devenir un lieu de référence pour le développement économique, la transmission des savoir-faire et la valorisation culturelle de la cosmétique française, symbole tangible de son leadership mondial.

Pour Marc-Antoine Jamet, président de COSMETIC VALLEY, « *La filière cosmétique française fait la démonstration de sa solidité et de sa capacité d'adaptation dans un environnement international de plus en plus contraint. Sa résilience repose sur un écosystème industriel dense, qui va des grands groupes aux PME et ETI, sachant répondre par l'innovation aux grandes transitions technologiques, numériques, écologiques, décentralisé dans les territoires. Le dialogue engagé aujourd'hui avec les pouvoirs publics est déterminant pour préserver notre compétitivité, sécuriser l'amont industriel et permettre à la cosmétique française de conserver durablement son leadership mondial. Ces objectifs passent par des solutions communes aux pouvoirs publics pour que, prioritairement par la négociation, des réponses soient apportées aux difficultés rencontrées par les entreprises de la filière aux USA, du fait des taxes qui pèsent sur elles, en Chine, par la relance de la consommation et un meilleur accès au marché, en Europe par une simplification des normes* ».

Contact presse COSMETIC VALLEY :

Cyrielle Lafitte – cyrielle@bpfconseil.com - 06 70 06 50 48

Béatrice Parrinello-Froment – beatriceparrinello@bpfconseil.com - 06 63 72 16 06

Contact Presse FEBEA :

Marie Audren – maudren@febea.fr – 06 50 95 25 06

Léonie Kuschnick – leonie@agencethedesk.com – 06 40 55 60 28

A propos :

Cosmetic Valley – « Cœur battant de l'industrie cosmétique mondiale »

COSMETIC VALLEY est le premier réseau mondial en parfumerie-cosmétique, coordinateur de la filière française. L'association rassemble l'ensemble des savoir-faire métiers, de la culture des plantes jusqu'aux produits finis. Sa mission : faire rayonner la marque France par l'innovation, l'export, le business, l'emploi et la formation, renforcer la visibilité et l'attractivité des laboratoires de recherche, des entreprises et des territoires, partager les enjeux et opportunités du secteur afin de servir le développement économique de la filière.

www.cosmetic-valley.com

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble plus de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME. www.febea.fr